

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

Délibération n ° 2026 - 11	PRESENTS : DEPREZ François – GROS André – BARROT Marie - PIALAT Alain –VERGNES Valérie – TORRES-REBOURS Yves –CHOURREAU Sandrine – MOUCHARD-VILLE Marc – MONCORGER Séverine – GROSSIN Isabelle – MERIC Pierre – AKA Alain – ROUSSEAU-LABAT Virginia.
Conseillers en exercice : 15	
Présents : 13	
Absents excusés et représentés : 2	
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 15	EXCUSES : BONNEMAISON Guilène (pouvoir à Mme Vergnes) – CHECK OUMAR Lawal (pouvoir à Mme Rousseau-Labat)
Date de convocation : 25/03/2026	SECRETAIRE DE SEANCE : GROS André.
Date d'affichage : 25/03/2026	
OBJET	Élection des délégués auprès du SDEHG.

Le maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un Comité Syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 Commissions Territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 Commissions Territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local. Chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la Commission Territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 Commissions Territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au Comité Syndical. Le maire indique que la commune relève de la Commission Territoriale du Fousseret.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux articles L5211-7, L5212-7, L5212-8 et L.5711-1 du CGCT, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection, parmi ses membres, de 2 délégués auprès de ladite Commission Territoriale.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211-7 du CGCT.

Monsieur Le Maire propose les candidatures de Mme BARROT Marie et M. PIALAT Alain.

- a. Nombre de votants : 15
b. Nombre de suffrages déclarés nuls :
c. Nombre de suffrages déclarés blancs :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d. Nombre de suffrages exprimés (= a - b - c) : 15
e. Majorité absolue* : 8

Résultats du Vote :

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Marie BARROT	12
Alain PILALAT	12

Les 2 délégués élus par le conseil municipal pour siéger à la Commission Territoriale du SDEHG du Fousseret sont :
Mme BARROT Marie
M. PIALAT Alain

La présente délibération fera l'objet d'une publication et sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Haute-Garonne, arrondissement de MURET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.
Pour extrait conforme,
Le Maire, François DEPREZ

